

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DU PORTAILVALORISE
GREENFLEX**

(Mise à jour du 23 septembre 2019)

Toute souscription d'un Abonnement au Portail VALORISE et ses Services implique l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

SOMMAIRE

DEFINITIONS.....	3
MENTIONS LEGALES.....	3
Clause n° 1 : Objet	4
Clause n° 2 : Acceptation	4
Clause n° 3 : Portail VALORISE et Services.....	4
3.1. Objet du Portail VALORISE et de ses Services.....	4
3.2 Accès au Portail VALORISE	4
Clause n° 4 : Obligations à la charge des Parties	5
4.1. Obligation de GREENFLEX.....	5
4.2. Obligations de l'Utilisateur	6
Clause n° 5 : Commande	6
Clause n° 6 : Abonnement - Prix	7
Clause n° 7 : Modalités de paiement	7
7.1. Modes de règlement.....	7
7.2. Conditions de règlement.....	8
7.3. Acomptes	9
7.4. Escompte	9
Clause n° 8 : Exécution des prestations	9
Clause n° 9 : Retard et défaut de paiement.....	9
Clause n°10 : Responsabilité.....	9
Clause n° 11 : Exonération de responsabilité et Force majeure	10
Clause n° 12 : Durée et résiliation	10
12.1 Durée	11
12.2 Résiliation.....	11
Clause n° 13 : Propriété intellectuelle.....	11
Clause n° 14 : Modification des CGV - Mise à jour du Portail VALORISE	12
Clause n°16 : Nullité partielle.....	12
Clause n° 17 : Droit applicable et Tribunal compétent	12
Clause n° 18 : Traduction.....	13

DEFINITIONS

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente.

CGU : désigne les conditions générales d'utilisation du Portail VALORISE.

Partie : désigne toute personne liée contractuellement par les CGV.

Consortium : groupement d'organisation à l'initiative du projet et de la création du Portail VALORISE et du référentiel utilisé.

Portail VALORISE : désigne l'interface Web, mise à la disposition des Utilisateurs, dédiée à l'autoévaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Services : désigne les fonctionnalités du Portail VALORISE.

Abonnement : désigne la formule de souscription permettant aux Utilisateurs d'obtenir un droit d'accès et d'utilisation du Portail VALORISE.

Prix : désigne le prix de l'Abonnement payé par l'Utilisateur tel que déterminé dans la grille tarifaire affichée sur valo-rise.com dû par l'Utilisateur.

GREENFLEX : désigne l'exploitant et le gestionnaire du Portail VALORISE.

Utilisateur : désigne toute personne qui est autorisé à accéder et utiliser le Portail VALORISE et ses Services quelle que soit ses droits.

Compte Entreprise : compte unique créé par l'Utilisateur personne morale afin de s'identifier et de permettre d'obtenir un accès au Portail VALORISE.

Compte Utilisateur Propriétaire : compte créé par l'Utilisateur personne moral identifiant la personne physique habilité à avoir un plein accès au Portail VALORISE.

Compte Utilisateur Enfant : compte créé par l'Utilisateur Propriétaire identifiant une personne physique habilité à avoir un accès retreint au Portail VALORISE

Identifiant : désigne l'identification de l'Utilisateur.

Code d'accès : désigne le code personnel transmis à chaque Utilisateur afin de lui permettre d'accéder et utiliser le Portail VALORISE.

Données Collectées : informations et données thématiques collectées auprès de l'Utilisateur par le Portail VALORISE.

MENTIONS LEGALES

Le Portail VALORISE est mis à la disposition des Utilisateurs par l'exploitant et le gestionnaire du Portail VALORISE : GREENFLEX, société par actions simplifiée, au capital de 855.543 €, dont le siège social est situé 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 511 840 845.

Clause n° 1 : Objet

Les CGV ont pour objet de régir les relations contractuelles entre les Utilisateurs et GREENFLEX.

Par conséquent, elles définissent les droits et obligations des Parties et constituent la seule référence contractuelle applicable aux relations liant GREENFLEX et les Utilisateurs.

La souscription d'un Abonnement par l'Utilisateur, l'accès et l'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services implique donc l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux CGV. A défaut, l'Utilisateur devra renoncer à son accès au Portail VALORISE.

Les présentes stipulations contractuelles sont uniquement applicables à l'Abonnement souscrit par l'Utilisateur pour l'utilisation du Portail VALORISE et de ses Services.

Les CGV prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Utilisateurs.

Clause n° 2 : Acceptation

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des CGV avant de passer commande et d'utiliser le Portail VALORISE et ses Services et les avoir acceptées sans réserve.

Clause n° 3 : Portail VALORISE et Services

3.1. Objet du Portail VALORISE et de ses Services

Le Portail VALORISE est une interface web dédiée à l'autoévaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Il permet :

- Aux Utilisateurs fournisseurs de réaliser une autoévaluation de leurs actions en matière de RSE en conformité avec la norme de référence ISO 26000 qui encadre la démarche RSE ;
- Aux Utilisateurs distributeurs de consulter ces évaluations à travers une restitution collective ou individualisée.

Le Portail VALORISE permet également le libre partage de bonnes pratiques par ses Utilisateurs et l'échange entre eux.

3.2 Accès au Portail VALORISE

L'Utilisateur reçoit un Identifiant et un Code d'accès au Portail VALORISE et ses Services après la création d'un Compte Entreprise et d'un Compte Utilisateur Propriétaire sur le Portail VALORISE. Ces éléments sont accordés à titre personnel. Ils ne peuvent être utilisés que par l'Utilisateur et n'est pas cessible à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit.

Un seul et unique Compte Entreprise peut être créé par personne morale.

La personne morale titulaire du Compte Entreprise créé devra créer un Compte Utilisateur Propriétaire identifiant la personne physique habilitée à utiliser le Portail VALORISE.

L'Utilisateur titulaire d'un Compte Utilisateur Propriétaire aura la possibilité de créer des Comptes Utilisateurs Enfants permettant à des personnes physiques déterminées d'utiliser le Portail VALORISE de manière restreinte.

L'Accès au Portail VALORISE n'est autorisé qu'à l'Utilisateur ayant accepté les CGV et CGU et muni de son Identifiant et de son Code d'accès.

L'Identifiant et le Code d'accès fourni sont strictement confidentiels, l'Utilisateur s'engage à utiliser et accéder au Portail VALORISE dans les conditions définies au CGV et CGU.

L'Utilisateur a la possibilité de modifier son Code d'accès une fois connecté sur le Portail VALORISE.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication permettant l'accès au Portail VALORISE, il en conserve les frais afférents.

Tout Utilisateur qui contreviendrait aux CGV et CGU, s'expose à une suspension, temporaire ou définitive de son droit d'accès au Portail VALORISE.

GREENFLEX se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Portail VALORISE, afin d'en assurer la maintenance ou la sécurité sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'Utilisateur.

3.3 Prérogatives afférentes aux Comptes Utilisateurs Propriétaires et Enfants

Conformément aux CGU, les Comptes Utilisateurs Propriétaires se verront accorder les Prérogatives exclusives suivantes :

- Procéder au paiement de l'abonnement ;
- Créer des Comptes Utilisateurs Enfants ;

Les Comptes Utilisateurs Propriétaires et les Comptes Utilisateurs Enfants se verront accorder, notamment, les prérogatives suivantes :

- Remplir un formulaire ;
- Procéder au partage d'informations à condition que l'Abonnement ait été payé ;
- Voir les sites, les créer, les modifier ;
- Publier une bonne pratique dans les conditions prévues aux présentes.

Clause n° 4 : Obligations à la charge des Parties

4.1. Obligation de GREENFLEX

GREENFLEX sert les intérêts de l'Utilisateur dans le respect de la loi.

GREENFLEX s'engage à fournir à l'Utilisateur un accès au Portail VALORISE et ses Services dans les conditions prévues aux CGU.

Il s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement du Portail VALORISE, dans le respect des CGV et des CGU.

GREENFLEX n'est tenu que d'une obligation de moyen.

4.2. Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter les modalités de paiement prévues aux CGV.

L'Utilisateur s'engage avec GREENFLEX pour la durée d'Abonnement et qu'il aura souscrit et accepté.

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations de GREENFLEX, l'Utilisateur s'engage :

- à fournir à GREENFLEX des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans que ce dernier soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;
- à avertir directement par courriel GREENFLEX de toute difficulté éventuelle relative à l'accès et l'Utilisation du Portail VALORISE.

Clause n° 5 : Commande

L'Utilisateur passera sa commande en ligne à partir du Portail VALORISE et au moyen du formulaire qui y figure.

Toute commande passée par l'Utilisateur et validée vaut engagement ferme et définitif et acceptation du Prix et des prestations de l'Abonnement choisi.

Elle entraîne la souscription de l'Abonnement.

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par l'Utilisateur est soumise à l'acceptation de GREENFLEX.

Pour que la commande soit validée, l'Utilisateur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué sur le site, les CGV et CGU. Son acceptation entraînera l'envoi d'un mail récapitulatif qui matérialisera sa commande.

L'exécution des commandes, et donc l'activation de l'Abonnement et l'accès au Portail VALORISE et ses Services, est soumise à la condition suspensive du paiement du prix de l'Abonnement souscrit.

En conséquence, les commandes seront validées et traitées après acceptation du paiement. L'activation de l'Abonnement ne sera effective qu'à la date de réception du prix TTC sur le compte bancaire de GREENFLEX. La date de réception de ce paiement sera la date de valeur retenue par l'établissement de crédit teneur des comptes de GREENFLEX.

Avant la validation de la commande, l'Utilisateur peut à tout moment corriger les éventuelles erreurs commises dans la saisie de ses données.

L'Utilisateur reconnaît que les données enregistrées sur le Portail VALORISE et, plus généralement, les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de GREENFLEX dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, de la commande, de la souscription de l'Abonnement et des paiements intervenus entre les Parties.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

GREENFLEX se réserve le droit de suspendre et/ou refuser toute commande d'un Utilisateur avec lequel il serait en litige, à quelque titre que ce soit, sans que ce dernier ne puisse réclamer une quelconque indemnité.

GREENFLEX pourra à tout moment demander tout renseignement complémentaire qui lui semblerait utile afin de s'assurer de l'exactitude et de la complétude des données recueillies.

Clause n° 6 : Abonnement - Prix

Deux types d'Abonnements sont proposés par le Portail VALORISE, un Abonnement Fournisseur et un Abonnement Donneur d'ordre ainsi qu'il est prévu dans les CGU du Portail VALORISE.

L'Utilisateur aura accès à un seul type d'Abonnement en fonction de sa catégorie, à savoir l'Abonnement Fournisseur ou l'Abonnement Distributeur.

Les Abonnements sont souscrits pour une durée d'un an. Ils sont renouvelables de manière expresse, étant entendu que le renouvellement d'un abonnement se fait aux conditions tarifaires applicables au jour du renouvellement même si elles diffèrent de celles souscrites initialement.

Les Prix des différents Abonnements sont déterminés dans la grille tarifaire portée à la connaissance de l'Utilisateur avant la souscription de l'Abonnement, sur le site internet publique valo-rise.com.

Les Prix des Abonnements sont susceptibles d'évoluer chaque année, GREENFLEX se réservant le droit de modifier le Prix des Abonnements à tout moment.

Dans l'hypothèse où le Prix des Abonnements serait dépendant des déclarations de l'Utilisateur (tel l'effectif salarié de l'entreprise utilisatrice), ce dernier s'engage à procéder à une déclaration conforme à la réalité au jour de la souscription de l'Abonnement.

En cas de déclaration mensongère de l'Utilisateur, GREENFLEX aura la possibilité de suspendre les droits de l'Utilisateur contrevenant jusqu'au complet paiement de l'Abonnement correspondant à la situation réelle de l'Utilisateur.

GREENFLEX s'engage à appliquer les tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la commande.

Les Prix des Abonnements sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur au jour de la souscription de l'Abonnement.

L'Utilisateur s'engage à payer l'intégralité du Prix de l'Abonnement, selon les modalités prévues au CGV, au moment de la validation de sa commande. Il sera seul responsable du paiement effectif de l'Abonnement souscrit.

Clause n° 7 : Modalités de paiement

7.1. Modes de règlement

Le paiement du Prix de l'Abonnement se fera en ligne dans conditions déterminées ci-après.

Les modes de règlement acceptés par le Portail VALORISE sont les suivants :

- Soit par carte bancaire par serveur sécurisé ;
- Soit par prélèvement SEPA au nom de GREENFLEX sur la base d'une autorisation préalable donnée par l'Utilisateur, matérialisée par un mandat et adressée à GREENFLEX
- Soit par virement.

7.2. Conditions de règlement

Sauf condition particulière acceptée par l'Utilisateur, le paiement du prix convenu se fera TTC le jour de la souscription de l'Abonnement par l'Utilisateur pour une durée d'une année.

S'agissant du paiement en ligne par carte bancaire :

- Le paiement sera assuré par une solution sécurisée, qui intègre un procédé de cryptage en mode SSL (Secure Socket Layer) ;
- GREENFLEX ne stockera pas l'intégralité du numéro de carte bancaire sur ses serveurs informatiques. Les numéros de carte bancaire sont traités par la solution sécurisée et les transactions avec GREENFLEX se feront à partir de numéro d'autorisation, de numéro de transaction et d'identifiant commerçant ;
- Les coordonnées de la carte bancaire ne transiteront pas en clair sur le réseau.

S'agissant du paiement par prélèvement SEPA :

- L'Utilisateur s'engage à signer le mandat et de l'assortir d'un relevé d'identité bancaire avec ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC) ;
- L'Utilisateur devra communiquer des informations exactes et complètes et informer dans les meilleurs délais GREENFLEX de toute modification desdites informations survenues au cours de l'Abonnement ;
- Toute révocation du mandat de prélèvement SEPA entraînera la résiliation de l'Abonnement ;
- Toutes les informations relatives au prélèvement SEPA seront accessibles à l'Utilisateur.

S'agissant du paiement par virement :

- GREENFLEX communiquera à l'Utilisateur l'IBAN correspondant afin de lui permettre de procéder au virement du montant de l'Abonnement souscrit ;
- L'Utilisateur désirant procéder au paiement de son abonnement par virement s'engage à effectuer le virement dans un délai raisonnable et aux coordonnées communiquées ;
- L'Abonnement ne sera activé qu'après réception effective du virement contrôlé, dans un délai raisonnable, par les services comptables de GREENFLEX.

7.3. Acomptes

Les sommes versées d'avance ont la nature d'acompte.

7.4. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 8 : Exécution des prestations

L'exécution des prestations de GREENFLEX est soumise à la condition suspensive du paiement du prix de l'Abonnement souscrit.

En conséquence, les prestations seront validées et traitées après acceptation du paiement. Les prestations ne débiteront qu'à la date de réception du paiement du prix TTC sur le compte bancaire de GREENFLEX. La date de réception de ce paiement sera la date de valeur retenue par l'établissement de crédit teneur des comptes de GREENFLEX.

Tout retard raisonnable dans l'accès au Portail VALORISE et ses Services ne pourra donner lieu au profit de l'Utilisateur ni à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

Clause n° 9 : Retard et défaut de paiement

En cas de défaut de paiement de l'Abonnement, l'Utilisateur devra verser à GREENFLEX, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

L'Utilisateur sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 €, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, GREENFLEX pourra demander, sur justification, une indemnisation complémentaire.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour du 1^{er} défaut de paiement.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de pluralité d'échéances, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque GREENFLEX n'opte pas pour la résolution de la commande, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures.

Clause n°10 : Responsabilité

GREENFLEX ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement ni *in solidum*, à raison des dommages imputables aux autres intervenants et Utilisateur.

Les Utilisateurs seront seuls responsables envers lui de leur utilisation du Portail VALORISE.

GREENFLEX supporte les conséquences financières de sa responsabilité dans les limites des plafonds de garantie fixés dans son contrat d'assurance.

GREENFLEX ne pourra être tenu pour responsable des déclarations erronées ou mensongères de l'Utilisateur lors de la souscription de l'Abonnement.

GREENFLEX ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects subis par les Utilisateurs en raison de la souscription de l'Abonnement, l'utilisation du Portail VALORISE et la transmission d'information, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral.

L'Utilisateur admet connaître les limitations et contraintes propres au réseau internet et, à ce titre, reconnaît notamment l'impossibilité d'une garantie totale de la sécurisation des échanges de données.

Ainsi, la responsabilité de GREENFLEX ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante par un tiers sur le Portail VALORISE ou pour un piratage du Portail VALORISE.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur, qui l'accepte, que les aléas de l'accès au réseau Internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances.

GREENFLEX ne pourra être tenu pour responsable d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication ou de ses fournisseurs d'accès.

Par ailleurs, les prestations fournies par GREENFLEX sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que les opérateurs d'énergie, les distributeurs de télécommunication ainsi que les hébergeurs Internet du Portail VALORISE. Par conséquent, la responsabilité de GREENFLEX ne pourra être engagée par leur défaillance.

GREENFLEX ne pourra en aucun cas, dans la limite du droit applicable, être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, matériels ou immatériels, ou de quelque nature que ce soit, résultant d'une indisponibilité du Portail VALORISE.

GREENFLEX ne pourra être tenu responsable pour tout problème survenant en raison, d'une incompatibilité ou défaillance matérielle, de l'utilisation d'un logiciel ou pare-feu quelconque, d'un bug, d'un problème de connexion Internet, ou d'un virus.

Clause n° 11 : Exonération de responsabilité et Force majeure

La responsabilité de GREENFLEX ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les CGV et les CGU découle soit du fait de l'Utilisateur, soit d'un cas de force majeure.

À ce titre, conformément à l'article 1218 du Code civil, la force majeure s'entend, en matière contractuelle, d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne peut être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur.

Clause n° 12 : Durée et résiliation

12.1 Durée

L'acceptation des CGV s'applique et engage l'Utilisateur à compter de la souscription de l'Abonnement pour une durée d'un an renouvelable.

Le renouvellement de l'Abonnement se fera de manière expresse.

12.2 Résiliation

En cas de manquement aux conditions contenues dans les CGV ou les CGU, GREENFLEX sera en droit de mettre fin à l'Abonnement de l'Utilisateur et à l'accès au Portail VALORISE de l'Utilisateur *après mise en demeure de l'Utilisateur restée sans effet 5 jours ouvrés après son envoi.*

En cas de manquement par GREENFLEX aux obligations qui sont les siennes en vertu des CGV et des CGU, l'Utilisateur pourra, après mise en demeure dûment motivée, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet 15 jours ouvrés après réception, demander la résiliation de son abonnement.

Clause n° 13 : Propriété intellectuelle

GREENFLEX garantit qu'il est titulaire des droits patrimoniaux sur le Portail VALORISE et l'ensemble de ses contenus.

Les Données Collectées auprès de l'Utilisateur peuvent constituer une base de données et seront, en cette occurrence, soumises au régime juridique applicable.

Les Données Collectées communiquées par l'Utilisateur restent la propriété de l'Utilisateur et pourront être détruites sur sa demande écrite.

GREENFLEX s'engage à ne pas utiliser ou à transmettre ces informations, et les traitements de celles-ci, autrement que pour l'exploitation du Portail VALORISE, sans l'accord exprès de l'Utilisateur.

Par exception, en cas de changement de prestataire pour la gestion du Portail VALORISE ou la création d'un nouveau Portail VALORISE, les Données Collectées pourront être transmises à ce nouveau prestataire.

Il est porté à la connaissance des Utilisateurs que :

- La marque GREENFLEX a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et n'est donc pas susceptible d'utilisation sans accord préalable écrit de leur propriétaire : la société GREENFLEX.
- Le Consortium est propriétaire du référentiel, de la marque, du nom de domaine et de la charte graphique du Portail VALORISE ;
- Les développements techniques sont la propriété de GREENFLEX, en particulier, les outils et moyens informatiques utilisés par GREENFLEX.

Toute reproduction partielle ou totale du Portail VALORISE, de l'un de ses éléments ou des documents et photos transmis est interdite (notamment en ce qui concerne les photographies, les textes, les sigles, les marques, les logos, les dessins...) sauf accord écrit préalable de la société GREENFLEX et du Consortium.

Le contenu reproduit sur le Portail VALORISE, est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle de manière générale, sa reproduction ou sa diffusion, sans autorisation expresse écrite de son propriétaire, constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tout manquement à ces règles pourra donner lieu à des poursuites.

Clause n° 14 : Modification des CGV - Mise à jour du Portail VALORISE

14.1 Modification des CGV

GREENFLEX se réserve la faculté de modifier ses conditions générales à tout moment.

En cette occurrence, GREENFLEX adressera à l'Utilisateur une notification de ces révisions ou modifications.

Ces révisions ou modifications n'affecteront pas les caractéristiques essentielles du Portail VALORISE.

14.2 Mise à jour du Portail VALORISE

Afin d'améliorer son Portail VALORISE, GREENFLEX pourra mettre à jour son Portail VALORISE sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer.

L'acceptation des CGV et des CGU emporte l'accord de l'Utilisateur sur la faculté de mise à jour du Portail VALORISE reconnu à GREENFLEX.

Clause n° 15 : Environnement Contractuel

Les CGV s'inscrivent dans un ensemble contractuel interdépendant compris des présentes stipulations ainsi que des CGU qui régissent le droit d'accès de l'Utilisateur au Portail VALORISE et ses Services.

La résiliation de l'un des contrats compris dans l'ensemble contractuel, quelle qu'en soit la cause, entraînera la résiliation des autres contrats et la fin du droit d'accès de l'Utilisateur au Portail VALORISE et ses Services.

Clause n°16 : Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations des CGV n'entraînerait l'annulation de celles-ci dans leur ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général des CGV.

En cas d'annulation d'une des stipulations des CGV, considérée comme non substantielle, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

Clause n° 17 : Droit applicable et Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Clause n° 18 : Traduction

Dans l'éventualité où les CGU seraient traduites dans une langue étrangère, et si la version traduite est différente de celle de la langue française, la version française prévaudra sur toute autre version.